

FERC-sup CGT Lille1- Lille2

Fédération de l' **E**ducation de la **R**echerche et de la **C**ulture - **E**nseignement du **S**upérieur



SECTION FERC-Sup-CGT Lille2

Local Lille 1 : Bâtiment P7

Adresse : Campus Lille 1 / local syndical
FERC-SUP
59655 Villeneuve d' Ascq cedex
ferc-sup-cgt@univ-lille1.fr, - 03 20 33 61 43

Local Lille 2 : Bâtiment Galien

Adresse : Faculté de Pharmacie – 3 rue
du Professeur Laguesse / local syndical
FERC-SUP - 59000 Lille
ferc-sup.cgt@univ-lille2.fr, - 06 03 64 94 26

Lille le 21/03/16

D'après le bilan social mis en ligne (voir documents joints), la proportion des personnels Biatss contractuels reste proche du tiers des effectifs (32,21%). Environ les 3/4 de ces agents sont en CDD. Les postes d'agents financés sur contrat de recherches, quant à eux, sont quasiment tous des postes précaires. Pour les enseignants la proportion se stabilise autour de 38%. Leur moyenne d'âge oscille entre 24 et 28 ans. La difficulté d'obtenir un premier poste d'enseignant-chercheur explique cette moyenne élevée. Nous regrettons que le bilan social publié par la direction ne fasse pas la distinction entre les contrats doctoraux et les Ater inscrits en doctorat des Ater docteurs et chercheurs docteurs financés sur contrat de recherche. Ainsi la précarité post-doctorale n'est pas quantifiée.

A l'Université le principe général est que l'ensemble des emplois soient occupés par des fonctionnaire. Principe on le voit bien théorique ! Ainsi ne devrait faire exception que les remplacements d'absence de longue durée (détachement, congés, formation, longue maladie, maternité...) ou quelques missions particulières.

Les politiques de réduction des fonctionnaires depuis plusieurs décennies ont eu pour effet d'arriver à un nombre de postes (Biatss comme enseignants) insuffisant pour assurer l'ensemble des missions et des enseignements. Le nombre d'étudiants n'a cessé de croître dans le même temps. La suppression d'emplois ne correspond pas à une réduction de la charge de travail, bien au contraire.

Enfin mesures aggravantes les lois LRU Préresse de 2007 on rendu les établissements autonomes et libres de convertir tous les emplois (dont les départ en retraite) en temps travail portionnable. Cela a favorisé un recours à l'emploi précaire à quotité réduite - maximum 70%. Ainsi s'est entretenu une illusion de stabilité des effectifs. Cette précarisation des personnels est devenue, au fil des ans et des mesures gouvernementales, un mode de fonctionnement. De même le remplacement progressif du financement pérenne de la recherche par des financements sur projets, a accru la part des agents non titulaires. Mettant ainsi toujours l'accent sur la remise en cause du statut de fonctionnaire.

L'Université Lille 2 (mais aussi la future Université de Lille) tout comme l'enseignement supérieur, ne pourraient fonctionner sans l'utilisation massive de contractuels, dont l'immense majorité est dans une situation précaire.

Dans le cadre de la fusion, la Direction affirmait qu'aucun contractuel ne serait licencié. Le 1/12/16 lors de la réunion avec les personnels, le président Vandendriessche a laissé entendre que la sous-dotation de Lille 2 pourrait être favorable à la création de poste... Avec un *financement d'excellence** revu à la baisse (I-Site à la place de l'IdeX) est-ce toujours le cas ? Tous les contrats seront-ils renouvelés ? Créera-t-on des postes de titulaires ?

** Pour rappel l'IdeX c'est cette distribution à quelques élèves "méritants" (selon des critères de gouvernance – comme les fusions – et financiers, où la casse du service public est en ligne de mire) de lignes de budgets qui seraient plus utiles, réparties dans l'ensemble de l'enseignement supérieur et la Recherche du pays.*

La CGT FERC-Sup revendique un plan massif de titularisation pour les Biatss et l'ouverture du nombre nécessaire de postes de chercheurs et d'enseignants-chercheurs afin de réduire la précarité des jeunes docteurs.

Dans l'intervalle nous revendiquons le passage en CDI des contractuels occupant des fonctions pérennes, le droit à la carrière, à une même politique indemnitaire, à la formation professionnelle et au droit syndical. **Il ne peut y avoir deux poids deux mesures à fonctions égales !**

Titulaire, contractuels, luttons ensemble pour résorber la précarité, améliorons les conditions de travail.

Moins de précarité c'est plus d'avenir pour tous !

[Rejoignez la CGT FERC-Sup !](#)

Nom : **Prénom :**

Lieu de travail :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : **Mél :**